



## 5<sup>ème</sup> SALON DU POLAR DE LOCHES

15 avril 2018

### **RÈGLEMENT DU CONCOURS DE NOUVELLES POLICIÈRES OUVERT A TOUS**

#### **Article 1 : Thème du concours**

Le Lions Club de Loches organise dans le cadre de la 5<sup>ème</sup> édition du Salon du polar de Loches un concours de nouvelles policières ouvert à tous.

#### **Article 2 : Format de la nouvelle**

La nouvelle devra être dactylographiée en format A4 et comportera au maximum **3000 mots à plus ou moins 10%**.

Les candidats devront faire apparaître le titre de la nouvelle en tête de page, ainsi que les informations suivantes : nom et prénom, adresse complète, numéro de téléphone et adresse mail (si une nouvelle a été écrite par plusieurs auteurs, les coordonnées de chaque auteur devront figurer)

#### **Article 3 : Expédition de la nouvelle**

La nouvelle devra être adressée exclusivement par courrier électronique en format PDF à l'adresse mail suivante : [contact.salondupolardeloches@gmail.com](mailto:contact.salondupolardeloches@gmail.com)

#### **Article 4 : Date limite d'envoi : 2 mars 2018 à minuit**

**Les auteurs devront s'assurer avoir reçu sous 48h de leur envoi un accusé de réception certifiant de l'enregistrement de leur participation.**

#### **Article 5 : Sélection des nouvelles.**

Ne sont pas admis à concourir les auteurs déjà publiés par une maison d'édition autre que celle des salons du polar de Loches 2014, 2015, 2016 et 2017, à l'exception des participations à des revues ou à des recueils collectifs. Les participants garantissent les organisateurs contre tout recours pour plagiat. Les textes jugés diffamatoires et discriminatoires seront exclus. Chaque candidat ne peut participer qu'à une seule nouvelle.

Les candidats collégiens et lycéens pourront écrire leur nouvelle seuls ou à plusieurs, en candidats libres ou sous l'égide de leurs professeurs qui pourront se saisir de ce concours pour des travaux de conception rédactionnelle.

#### **Article 6 : Désignation des lauréats.**

Les nouvelles seront évaluées sur leur conformité au genre « **Nouvelle Policière** » et sur leur qualité littéraire. Les décisions du jury sont souveraines. Les noms des gagnants seront dévoilés par l'invité d'honneur, lors de l'inauguration du salon du polar, **le dimanche 15 avril 2018**.

Le jury, composé d'auteurs présents au salon, de membres du Lions Club de Loches et de l'éditeur sélectionnera 2 nouvelles de chaque catégorie : collégiens, lycéens et adultes.

#### **Article 7 : Les prix.**

Les nouvelles gagnantes seront éditées dans un recueil, et chaque auteur se verra remettre 2 exemplaires de ce livre.

#### **Article 8 : Publication**

Les lauréats publiés resteront propriétaires de leur œuvre. Ils autoriseront cependant les organisateurs du Salon du Polar à publier leur texte dans le cadre du Salon du Polar sans pour autant se prévaloir de droits d'auteurs.

Au-delà du salon, les auteurs et l'éditeur seront libres de trouver ou non un accord relatif à la poursuite de la publication et la diffusion de leur œuvre.

#### **Article 9 : Modification du règlement.**

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le règlement ou d'annuler le concours.

Le règlement à jour sera disponible sur le site du Salon du Polar : [www.salondupolardeloches.fr](http://www.salondupolardeloches.fr)

#### **Article 10 : Acceptation du règlement.**

Le seul fait de participer au concours implique l'acceptation du règlement.